



notre politique de protection des droits humains

respect des droits humains

engagement envers la communauté et les parties prenantes

liberté d'association et droit de négociation collective

valorisation de la diversité

santé et sécurité sur le lieu de travail

horaires de travail, salaires et avantages

sécurité sur le lieu de travail

travail forcé et trafic d'êtres humains

travail des enfants

conseils et mécanisme de signalement pour les employés

notre politique de protection des droits humains

Bonjour.

Chez innocent, nous aimons les gens et nous trouvons normal qu'ils soient traités avec dignité et respect. Chaque personne bénéficie de droits en tant qu'êtres humains, et nous souhaitons que ces droits soient respectés dans notre entreprise, sur nos chaînes d'approvisionnement et, plus généralement, dans les communautés avec lesquelles nous sommes en contact dans notre travail.

C'est pour cela que nous avons élaboré cette politique de protection des droits humains, qui est fondée sur différents principes internationaux inclus dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail de l'Organisation internationale du Travail, le Pacte mondial des Nations unies et les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits humains.

respect des droits humains

innocent respecte les droits humains. Nous nous engageons donc à identifier, prévenir et corriger les effets négatifs sur les droits humains de nos activités commerciales avant qu'ils se produisent, ou s'ils se produisent, en appliquant une vigilance constante et des processus de remédiation.

engagement envers la communauté et les parties prenantes

Chez innocent, nous reconnaissons l'impact de nos activités sur les communautés où nous opérons. Nous nous engageons à nouer des relations avec les parties prenantes de ces communautés pour écouter leur point de vue, apprendre d'elles et tenir compte de leur vision des choses dans le cadre de nos activités. Le cas échéant, nous mènerons des dialogues avec elles sur les questions de droits humains dans le cadre de nos activités. Nous pensons qu'il est plus efficace d'aborder les problèmes locaux au niveau local. Nous nous engageons également à créer des opportunités économiques et à renforcer la bonne volonté dans les communautés où nous opérons via des initiatives locales pertinentes.

liberté d'association et droit de négociation collective

innocent respecte le droit de ses employés à rejoindre (ou pas) ou à former un syndicat sans peur de représailles, d'intimidation ou de harcèlement. Si un syndicat légalement reconnu représente les employés, nous nous engageons à établir un dialogue constructif avec ses représentants choisis en toute indépendance, et à négocier avec eux en toute bonne foi.

valorisation de la diversité

Chez innocent, nous valorisons la diversité des personnes qui travaillent pour nous ainsi que leurs contributions. Nous nous sommes engagés depuis longtemps à assurer l'égalité des chances, et à refuser la discrimination et le harcèlement. Nous nous efforçons de maintenir des lieux de travail exempts de discrimination ou de harcèlement basés sur l'origine ethnique, le genre, la couleur de peau, la nationalité, l'appartenance à une classe sociale, la religion, l'âge, le handicap, l'orientation sexuelle, les opinions politiques ou tout autre statut protégé par la loi. Chez innocent, les qualifications, les performances, les compétences et l'expérience constituent la base du recrutement, de l'embauche, de l'attribution de postes, de la formation, de la rémunération et de l'avancement.

Indépendamment des caractéristiques personnelles ou du statut, innocent ne tolère pas les comportements irrespectueux ou inappropriés, les traitements injustes ou les représailles de quelque sorte que ce soit. Le harcèlement n'est acceptable dans aucune situation professionnelle, que ce soit sur le lieu de travail ou à l'extérieur. Ces principes s'appliquent non seulement à nos employés mais aussi à nos partenaires.

santé et sécurité sur le lieu de travail

innocent offre un lieu de travail sûr, dans les meilleures conditions sanitaires, et se conforme aux lois, réglementations et exigences internes applicables en matière de sécurité et de santé. Nous nous efforçons de créer un lieu de travail productif en limitant les risques d'accident, de blessure et d'exposition aux maladies. Nous nous engageons à maintenir un dialogue permanent avec nos employés pour améliorer en continu les conditions sanitaires et de sécurité de nos lieux de travail, ce qui implique d'identifier les risques et de résoudre les problèmes de santé et de sécurité.

Cette politique s'applique à l'ensemble de l'entreprise, et nous attendons de nos fournisseurs qu'ils respectent les principes qui y sont décrits et adoptent eux-mêmes une politique similaire. L'audit sur les principes directeurs concernant les fournisseurs (que nous menons dans les usines qui travaillent pour nous) est aligné sur les attentes et engagements de cette politique.

sécurité sur le lieu de travail

innocent s'engage à maintenir un lieu de travail où violence, harcèlement, intimidation et toute autre situation de menaces internes et externes générant perturbations et insécurité n'ont pas leur place. Selon les besoins, les employés bénéficieront de mesures de sécurité qui seront maintenues dans le respect de leur vie privée et de leur dignité.

horaires de travail, salaires et avantages

innocent respecte à 100% la législation applicable sur les salaires, les heures de travail et les avantages.

travail forcé et trafic d'êtres humains

innocent interdit le recours à toute forme de travail forcé, y compris le travail pénitentiaire, en servitude, obligatoire, militaire, en conditions d'esclavage, ainsi que toute forme de trafic d'êtres humains.

travail des enfants

innocent interdit en toutes circonstances le recrutement de personnes de moins de 15 ans. En outre, nous proscrivons le recrutement des jeunes qui n'ont pas atteint l'âge minimum légal pour l'emploi (défini par la loi) ou l'âge d'instruction obligatoire.

Les enfants ne doivent en aucun cas être exploités. Par ailleurs, les travailleurs de moins de 18 ans ne doivent pas travailler de nuit ni effectuer des tâches dangereuses. Pour garantir le respect de cette politique, des processus solides de vérification d'âge doivent être prévus au moment du recrutement. Si nous nous rendons compte que certains fournisseurs font travailler des enfants, un plan doit être élaboré afin d'assurer les intérêts de ces enfants en priorité et leur permettre d'accéder à l'éducation à laquelle ils ont droit.

conseils et mécanisme de signalement pour les employés

innocent crée des lieux de travail où les échanges ouverts et honnêtes entre employés sont valorisés et respectés. Nous nous engageons à nous conformer à la législation applicable en matière de travail et d'emploi dans tous les lieux où nous opérons.

Notre engagement en faveur des droits humains implique que chacun et chacune d'entre nous a la responsabilité de dénoncer les violations potentielles ou réelles de cette politique. Si vous avez des questions ou si vous souhaitez signaler une violation potentielle, adressez-vous à votre responsable. Si vous préférez discuter avec quelqu'un d'autre, vous pouvez demander des conseils à votre responsable RH ou au responsable local chargé de l'éthique.

Nous nous engageons à examiner les problèmes soulevés par les employés, et à prendre toutes les mesures correctives appropriées pour les résoudre.

innocent se réserve le droit de modifier cette politique à tout moment.